

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, certificat, maîtrise et doctorat en sciences des religions

Faculté de théologie et de sciences religieuses

Conseil universitaire du 3 février 2026

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat intégré (B.A.), de certificat, de maîtrise (M.A.) et de doctorat en sciences des religions (Ph. D.) sont rattachés à la Faculté de théologie et de sciences religieuses. Le baccalauréat intégré en sciences des religions a été créé en 2003 et implanté en 2004. La maîtrise est offerte depuis 1981 alors que le doctorat a été implanté en 2001. Le doctorat est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et l'Université Concordia.

Le baccalauréat compte 90 crédits, le certificat en compte 30, la maîtrise en compte 45 et le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2024, 18 personnes étaient inscrites au baccalauréat intégré, 41 au certificat, 1 à la maîtrise professionnelle, 12 à la maîtrise recherche et 12 au doctorat en sciences des religions. Il s'agit de la deuxième évaluation périodique du baccalauréat intégré et du doctorat en sciences des religions, la dernière remontant à 2013 (CU-2013-144). En ce qui concerne le programme de maîtrise, il s'agit de la troisième évaluation de ce programme, la dernière remontant à 2013 (CU-2013-144), après une première évaluation en 1997 (CU-97-209). Le programme de certificat, quant à lui, est évalué pour la première fois.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2024, 10 consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2024. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université de Lausanne et de l'Université de Sherbrooke. Les spécialistes ont effectué une visite virtuelle à l'Université Laval en novembre 2024 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les programmes de baccalauréat intégré, de certificat, de maîtrise et de doctorat en sciences des religions sont pertinents et de qualité. Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note l'accompagnement et le souci d'accommodement des personnes étudiantes ainsi que les compétences et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant. Les expertises uniques en langues orientales anciennes des membres du corps professoral sont également à souligner. De plus, le baccalauréat se distingue par la diversité des cours provenant de plusieurs unités et par sa flexibilité soutenue par l'offre de cours et la variété des formules d'enseignement.

¹. https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents_officiels/Politiques/Politique_evaluation_periodique_programmes_de_formation_UL.pdf

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, pour l'ensemble des programmes, il conviendra de mieux distinguer le contenu des programmes de théologie et de ceux en sciences des religions et de s'assurer d'un juste équilibre entre traditions religieuses et thématiques contemporaines. Il faudra également s'assurer que les étudiantes et les étudiants sont bien conseillés pour leur choix de cours. Au doctorat plus spécifiquement, il importe d'alléger la scolarité du doctorat et de revoir le cheminement des étudiantes et des étudiants afin d'équilibrer la charge de travail.

Conformément à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations.

PRINCIPALES FORCES

- Les compétences et la disponibilité des membres du corps professoral et du personnel enseignant;
- L'accompagnement et le souci d'accommodement des personnes étudiantes;
- La qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs;
- Les expertises uniques en langues orientales anciennes, en plus du latin, du grec et de l'hébreu;
- La qualité de l'enseignement;
- La diversité de l'offre de cours provenant de plusieurs unités au premier cycle;
- La satisfaction des personnes étudiantes et diplômées à l'égard des programmes;
- La flexibilité des programmes de baccalauréat et de certificat soutenue par l'offre de cours et la variété des formules d'enseignement;
- La richesse des collections de la Bibliothèque.

RECOMMANDATIONS²

Recommandations visant la maîtrise et le doctorat

- R5** Que l'on mette en valeur le caractère interuniversitaire du programme de doctorat afin de mieux l'exploiter et que l'on revoie la formule du séminaire offert conjointement par les trois universités.
- R7** Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants de la maîtrise et du doctorat sont adéquatement formés en méthodologie de la recherche et en communication scientifique.

Recommandations visant tous les programmes

- R3** Que l'on distingue mieux le contenu des programmes de théologie et ceux en sciences des religions et que l'on assure un équilibre entre traditions religieuses et thématiques contemporaines.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

- R4** Que l'on bonifie la promotion des programmes et le recrutement en mettant en valeur les compétences transversales acquises par les personnes diplômées.
- R8** Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont bien conseillés pour leur choix de cours et que des cheminements types leur sont offerts, principalement au baccalauréat et au certificat.
- R9** Que l'on s'assure d'avoir les ressources professorales adéquates pour couvrir également les thématiques plus contemporaines en collaborant avec les autres facultés.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R1** Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.
- R2** Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle de ceux de la maîtrise recherche à la lumière du Règlement des études.
- R6** Que l'on allège la scolarité du doctorat pour respecter le Règlement des études et que l'on revoie le cheminement des étudiantes et des étudiants en équilibrant leur charge de travail.
- R10** Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

Suggestions

- S1** Que l'on évalue la pertinence de maintenir la maîtrise professionnelle et les programmes courts en sciences des religions.
- S2** Que l'on évalue les possibilités de rapprochement avec les milieux professionnels aux trois cycles et que l'on bonifie les stages, particulièrement au baccalauréat.

**PLAN D'ACTION DU DOYEN DONNANT SUITE À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT, DE CERTIFICAT,
DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN SCIENCES DES RELIGIONS**

Faculté de théologie et de sciences religieuses

16 janvier 2026

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R1 – QUE L'ON S'ASSURE QUE LES OBJECTIFS ET LA COMPOSITION DU BACCALAURÉAT SONT CONFORMES AUX ARTICLES 2.11 ET 2.12 DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES							
A-1.1	Définir le profil de sortie du programme de baccalauréat	H2026	Direction de programme	Profil de sortie validé par le comité de programme			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.2	Redéfinir les objectifs du programme de baccalauréat en conformité avec ceux définis dans l'article 2.11 du Règlement des études et en cohérence avec le profil de sortie	H2026	Direction de programme	Objectifs redéfinis			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.3	Concevoir un plan de contribution des différents cours aux objectifs redéfinis du programme	É2026	Direction de programme	Plan de contribution des différents cours aux objectifs redéfinis du programme			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.4	Élaborer un cheminement type	É2026	Direction de programme	Cheminement type révisé, publié sur le site Web de la FTSR et communiqué aux étudiants			RÉSERVÉ CISPAD
R2 – QUE L'ON DISTINGUE LES OBJECTIFS DE LA MAÎTRISE PROFESSIONNELLE DE CEUX DE LA MAÎTRISE RECHERCHE À LA LUMIÈRE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES							
S1 - QUE L'ON ÉVALUE LA PERTINENCE DE MAINTENIR LA MAÎTRISE PROFESSIONNELLE ET LES PROGRAMMES COURTS EN SCIENCES DES RELIGIONS							
A-2.1	Évaluer en comité des programmes la pertinence de maintenir la maîtrise professionnelle en déterminant les besoins actuels de la société et les ressources disponibles	H2026	Direction de programme	Recommandation du Comité de programme aux instances			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.2	Dans le cas du maintien de la maîtrise professionnelle, développer l'approche programme en distinguant bien les objectifs de la maîtrise recherche de ceux de la maîtrise professionnelle	A2026	Direction de programme	Approche programme Nouvelle structure de programme			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.3	Évaluer en comité des programmes la pertinence de maintenir le DESS	H2026	Direction de programme	Recommandation du Comité de programme aux instances			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.4	Dans le cas du maintien du DESS, développer l'approche programme	A2026	Direction de programme	Approche programme Nouvelle structure de programme			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R3 – QUE L'ON DISTINGUE MIEUX LE CONTENU DES PROGRAMMES DE THÉOLOGIE ET CEUX EN SCIENCES DES RELIGIONS ET QUE L'ON ASSURE UN ÉQUILIBRE ENTRE TRADITIONS RELIGIEUSES ET THÉMATIQUES CONTEMPORAINES							
A-3.1	Assurer l'équilibre entre la connaissance des différentes religions et des thématiques particulières dans le plan de contribution (voir A-1.3) des différents cours aux objectifs redéfinis du programme (deuxième partie de la recommandation)	H2026	Direction de programme	Plan de contribution équilibré			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.2	Actualiser et restructurer la présentation des programmes sur le site Web de la Faculté de théologie et sciences religieuses (première partie de la recommandation)	A2026	Doyen	Nouvelle présentation des domaines d'étude sur le site Web de la FTSR			RÉSERVÉ CISPAD
R4 – QUE L'ON BONifie LA PROMOTION DES PROGRAMMES ET LE RECRUTEMENT EN METTANT EN VALEUR LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES ACQUISES PAR LES PERSONNES DIPLOMÉES							
A-4.1	Revoir la description des programmes sur le site ULaval en misant sur les compétences transversales acquises et non uniquement les « professions et employeurs »	A2026	Direction de programme	Descriptifs des différents programmes modifiés			
A-4.2	Valoriser des parcours de diplômés en misant sur les compétences acquises	A2026	Direction de programme	2 présentations de parcours par année sur le site Web de la FTSR et les réseaux sociaux			RÉSERVÉ CISPAD
R5 - QUE L'ON METTE EN VALEUR LE CARACTÈRE INTERUNIVERSITAIRE DU PROGRAMME DE DOCTORAT AFIN DE MIEUX L'EXPLOITER ET QUE L'ON REVOIE LA FORMULE DU SÉMINAIRE OFFERT CONJOINTEMENT PAR LES TROIS UNIVERSITÉS.							
A-5.1	Mise en valeur du caractère interuniversitaire du programme sur le site Web de l'Université et de la FTSR ainsi que dans les différentes communications	A2026	Direction de programme	Descriptions des sites web révisées			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.2	Solliciter des professeur.e.s des autres universités partenaires pour des codirections de thèse, des évaluations d'examen de doctorat, des jurys de thèse afin d'exploiter le caractère interuniversitaire du programme	A2026	Direction de programme	Participation accrue de professeur.e.s des universités partenaires dans le cadre de jurys, d'exams ou de codirections			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.3	Créer un site Brio de programme présentant les orientations, activités, professeur.e.s des différentes universités, les projets de recherche des étudiant.e.s, etc., afin de mettre en valeur le caractère interuniversitaire du programme	H2027	Direction de programme	Site Brio fonctionnel			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.4	Avec l'accord des universités partenaires, revoir la formule du séminaire conjoint	H2027	Direction de programme	Nouvelle formule de séminaire			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R6 – QUE L'ON ALLÈGE LA SCOLARITÉ DU DOCTORAT POUR RESPECTER LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET QUE L'ON REVOIE LE CHEMINEMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS EN ÉQUILIBRANT LEUR CHARGE DE TRAVAIL							
A-6.1	Avec l'accord des universités partenaires, réduire à un maximum de 30 les crédits de scolarité et, au besoin, revoir l'entente interuniversitaire	H2027	Direction de programme	Structure révisée de programme respectant le Règlement des études			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.2	Élaborer et diffuser un cheminement type équilibré au doctorat	H2027	Direction de programme	Cheminement type disponible sur le site de la FTSR			RÉSERVÉ CISPAD
R7 - QUE L'ON S'ASSURE QUE LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS DE LA MAÎTRISE ET DU DOCTORAT SONT ADÉQUATEMENT FORMÉS EN MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET EN COMMUNICATION SCIENTIFIQUE.							
A-7.1	Intégrer des objectifs d'ordre méthodologique dans les cours SCR-6000 Mythes, rites et systèmes symboliques, SCR-6001 Épistémologie en sciences des religions, SCR-6005 Séminaire de maîtrise en sciences des religions	A2027	Direction de programme	Objectifs intégrés dans SCR-6000, SCR-6001, SCR-6005			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.2	Pour le 2 ^e cycle, tenir un atelier formatif de communication scientifique annuellement	A2027	Direction de programme	Atelier annuel			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.3	Création et intégration dans les programmes de maîtrise recherche et de doctorat d'un cours intercycle de méthodologie en sciences des religions	A2027	Direction de programme Doyen	Création et offre de cours			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.4	Inscrire au plan de cours SCR-8008 (séminaire conjoint) l'obligation d'une communication dans le colloque organisé dans le cadre de ce séminaire	A2027	Direction de programme	Plan de cours			RÉSERVÉ CISPAD
R8 - QUE L'ON S'ASSURE QUE LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS SONT BIEN CONSEILLÉS POUR LEUR CHOIX DE COURS ET QUE DES CHEMINEMENTS TYPES LEUR SONT OFFERTS, PRINCIPALEMENT AU BACCALAURÉAT ET AU CERTIFICAT.							
A-8.1	Création et diffusion de cheminements types pour tous les programmes	É2026	Direction de programme	Publication des cheminements types sur le site de la FTSR			RÉSERVÉ CISPAD
A-8.2	Mettre en place un Webinaire en début des sessions d'automne et d'hiver pour les programmes de premier cycle pour présenter les cheminements et répondre aux questions	A2026	Direction de programme	Webinaire (enregistré pour écoute ultérieure)			RÉSERVÉ CISPAD
A-8.3	Mettre en place un Webinaire en début des sessions d'automne et d'hiver pour les programmes de 2 ^e et 3 ^e cycles pour présenter les cheminements et répondre aux questions	A2026	Direction de programme	Webinaire (enregistré pour écoute ultérieure)			RÉSERVÉ CISPAD
R9 – QUE L'ON S'ASSURE D'AVOIR LES RESSOURCES PROFESSORALES ADÉQUATES POUR COUVRIR ÉGALEMENT LES THÉMATIQUES PLUS CONTEMPORAINES EN COLLABORANT AVEC LES AUTRES FACULTÉS.							
A-9.1	Identifier clairement les expertises à privilégier à moyen et long terme et inscrire ces orientations aux plans de déploiement des ressources professorales de la FTSR	H2026	Direction de programme Doyen	Proposition soumise à la présidence et au responsable de l'unité			RÉSERVÉ CISPAD
A-9.2	Créer un répertoire des professeur.e.s de l'Université Laval dont les expertises portent sur le religieux et des cours pertinents aux programmes de sciences des religions afin de favoriser les collaborations.	A2027	Direction de programme	Répertoire des expertises UL accessible à la direction de programme, aux professeurs et aux étudiants gradués.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD

R10 - QUE L'ON RESPECTE LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES QUANT À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMME

A-10.1	Revoir la composition du comité de programme afin de respecter la parité entre membres enseignants et étudiants, dans le respect du Règlement des études.	H2026	Doyen	Adoption par Conseil de faculté			RÉSERVÉ CISPAD
A-10.2	Nomination d'un membre du corps professoral au comité de programme afin de respecter la composition adoptée par le Conseil de faculté.	H2016	Doyen	Nomination par le Conseil de faculté.			RÉSERVÉ CISPAD

S2 - QUE L'ON ÉVALUE LES POSSIBILITÉS DE RAPPROCHEMENT AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS AUX TROIS CYCLES ET QUE L'ON BONIFIE LES STAGES, PARTICULIÈREMENT AU BACCALAURÉAT.

AS-2.1	Créer un 2 ^e cours de stage au baccalauréat intégré	H2027	Direction de programme Doyen	Création du SCR-35XX Stage en milieu de travail II			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.2	Ajouter le cours SCR-3500 Stage en milieu de travail I au certificat	H2026	Direction de programme	Ajout du cours SCR-3500 à la règle 1			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.3	Enrichir l'orientation actuelle du cours obligatoire SCR-3002 Intégration en sciences des religions pour que le projet d'intégration puisse aussi porter sur de l'intervention.	H2026	Direction de programme	Modification du plan de cours SCR-3002			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.4	Dans le cas du maintien de la maîtrise professionnelle (voir AS 1.2), l'orienter vers l'intervention.	H2027	Direction de programme	Nouvelle structure incluant des activités obligatoires liées aux stages			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.5	Offrir des activités de développement professionnel aux 2 ^e et 3 ^e cycles de concert avec des ressources existantes de l'Université (FESP, Service du développement professionnel)	A2026	Direction de programme	Offre de 3 activités de développement professionnel			RÉSERVÉ CISPAD